

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **11^e** jour du mois de **décembre** de l'an **2023**, à **19 h 30**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire
Mme Marilène Poirier, conseillère
M. Simon Larrivée, conseiller
M. Luc St-Laurent, conseiller
M. Antonin Boulet, conseiller
M. William Darveau-Vaillacourt, conseiller

Absence : Mme Diane Audit-Goddard, conseillère

Est également présent : Etienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19 h 30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Étienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20231211-01

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu*

QUE l'ordre du jour déposé par la directeur général et secrétaire-trésorier soit adopté en laissant le point « varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

20231211-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

20231211-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023

1.3 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1^{er} novembre 2023

2. INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20231211-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 6 novembre 2023

20231211-04 3.2 Comptes à payer et dépenses incompressibles – novembre 2023

20231211-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – novembre 2023

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – novembre 2023

20231211-06 3.5 Atelier de formation – Infotech – taxation annuelle

3.6 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles - CSSDS

20231211-07 3.7 FQM – renouvellement de l'adhésion 2024

20231211-08 3.8 Autorisation – modification marge de crédit d'exploitation

- 20231211-09 3.9 Renouvellement – financement du Western
- 20231211-10 3.10 Reddition de compte – PAVL-PPA-CE
- 20231211-11 3.11 Reddition de compte – PAVL-PPA-ES – route 257
- 20231211-12 3.12 Reddition de compte – route 257 – décret 1621-2021
- 20231211-13 3.13 Annulation de servitude – ch. G.-Goodenough
- 20231211-14 3.14 Transfert - fonds de roulement vers fonds d’opération
- 20231211-15 3.15 Autorisation – signature convention d’aide financière - OIHV
4. LÉGISLATION
- 20231211-16 4.1 Adoption – règlement 2023-05 modifiant le règlement 2014-08 concernant la paix et l’ordre dans les endroits publics
- 20231211-17 4.2 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 2023-04 modifiant le règlement de zonage numéro 200805-03 et ses modifications
- 20231211-18 4.3 Avis de motion et dépôt de projet – règlement 2023-06 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l’exercice financier 2023 et les conditions de leur perception
- 20231211-19 4.4 Avis de motion et dépôt de projet – règlement 2023-02 relatif à la gestion des matières résiduelles modifiant le règlement 2019-03 relatif à la gestion des matières résiduelles
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 20231211-20 5.1 Autorisation de signature – entente de gestion des appels 9-1-1 – centrale des appels d’urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)
- 20231211-21 5.2 Offre de services d’inspection de bâtiments et services connexes – Régie incendie des Rivières
6. TRANSPORT ET VOIRIE
- 20231211-22 6.1 Travaux Route 257 – décompte progressif 6 et libération des retenues
- 20231211-23 6.2 Travaux route 257 – facture surveillance de chantier octobre 2023
- 20231211-24 6.3 Travaux route 257 – phase 1 – libération finale
7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
- 7.1 Fosse septique – facture MRC
- 20231211-25 7.2 Adhésion 2024 à l’Écocentre de Val-des-Sources
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 8.1 Rapport mensuel de l’inspectrice et liste des permis émis en novembre 2023
- 8.2 Rapport CCU – demande de modification règlementaire
9. LOISIRS ET CULTURE
- 20231211-26 9.1 Demande au volet 4 du MAMH – technicien en loisir partagé
- 20231211-27 9.2 Participation aux festivités printanières 2024
10. RESSOURCES HUMAINES
- 20231211-28 10.1 Modification au contrat de travail – secrétaire-trésorière adjointe
- 20231211-29 10.2 Modification aux contrats de travail – journaliers à la voirie
- 20231211-30 10.3 Rémunération des employés municipaux
11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D’APPUI
- 20231211-31 12.1 Demande d’appui – salon de la famille
- 20231211-32 12.2 Demande d’appui – Maison des jeunes

13. VARIA

20231211-33 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20231211-02

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

*Il est proposé par Simon Larrivé
Et unanimement résolu*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

1.3 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1^{er} novembre 2023

Le directeur général dépose le procès-verbal de la séance du CCU tenue le 1^{er} novembre 2023.

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20231211-03

3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 6 novembre 2023

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **3 797 474,52 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 6 novembre 2023.

ADOPTÉE

20231211-04

3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – novembre 2023

*Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques à émettre au **11 décembre 2023** d'une somme de **89 532,94 \$** pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par le directeur général.

| | Fournisseurs | Montants |
|----|--|----------------------------|
| 1 | CAMIONS GLOBOCAM ESTRIE INC. | 1 408,67 \$ |
| 2 | CENTRE AGRICOLE EXPERT | 8 335,81 \$ |
| 3 | CONSULTANTS GTE | 12 916,00 \$ |
| 4 | CRSBPE - RESEAU BIBLIO ESTRIE | 17,05 \$ |
| 5 | DANIELLE HUNTER | 200,00 \$ |
| 6 | ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC. | 43,12 \$ |
| 7 | EXCAVATION LYNDON BETTS | 1 772,68 \$ |
| 8 | FADOQ - LES MONTAGNARDS DE HAM-SUD | 113,25 \$ |
| 9 | FONTAINE, STEPHANE | 2 693,93 \$ |
| 10 | HYDRO QUEBEC | 88,08 \$ |
| 11 | INFORMATIQUE ASR | 1 011,63 \$ |
| 12 | INFOTECH DEVELOPPEMENT | 823,51 \$ |
| 13 | JN DENIS INC | 2 208,92 \$ |
| 14 | MEGABURO - DRUMMONDVILLE | 193,56 \$ |
| 15 | MRC DES SOURCES | 21 470,00 \$ |
| 16 | MUNICIPALITE SAINT-CAMILLE | 821,47 \$ |
| 17 | PELLETIER & PICARD INC. | 808,04 \$ |
| 18 | PHILIPPE GOSSELIN & ASSOCIÉS | 7 025,90 \$ |
| 19 | PHOTOGRAPHIE JONATHAN MERCIER | 150,00 \$ |
| 20 | PIECES D'AUTO ALLISON INC (NAPA) | 49,15 \$ |
| 21 | PIERRE BEAUREGARD | 919,80 \$ |
| 22 | POULIN, GEORGES-ALBERT | 149,47 \$ |
| 23 | QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC | 99,25 \$ |
| 24 | RÉGIE INCENDIE DES RIVIÈRES | 21 581,38 \$ |
| 25 | REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX | 2 459,56 \$ |
| 26 | STÉPHANE LAROCHE | 480,00 \$ |
| 27 | TRANSPORT EXCAVATION M. COUTURE & FILS INC | 1 015,81 \$ |
| 28 | VIRAGE MULTIMÉDIA | 293,19 \$ |
| 29 | VISA | 105,88 \$ |
| 30 | VIVACO GROUPE COOPÉRATIF | 277,83 \$ |
| | TOTAL: | <u>89 532,94 \$</u> |

ADOPTÉE

20231211-05

3.3 Salaires payés de la Municipalité – novembre 2023

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **18 166,52 \$** émis du 6 novembre au 11 décembre 2023.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – novembre 2023

Le directeur général dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la municipalité au 30 novembre 2023.

20231106-06

3.5 Atelier de formation – Infotech – taxation annuelle

*Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu*

D'autoriser le directeur général à suivre un atelier de formation sur la taxation annuelle donnée par Infotech au coût de 190.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

3.6 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles - CSSDS

Le directeur général dépose le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire des Sommets pour les années scolaires 2024-2025 à 2026-2027.

20231211-07

3.7 FQM – renouvellement de l’adhésion 2024

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

DE renouveler l’adhésion de la municipalité de Ham-Sud à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l’année 2024.

ADOPTÉE

20231211-08

3.8 Autorisation - modification marge de crédit d’exploitation

*Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu*

QUE la municipalité de Ham-Sud demande à la caisse de Val-des-Sources l’émission d’une marge de crédit d’exploitation au montant de 100 000 \$;

QUE la municipalité de Ham-Sud demande à Visa Desjardins d’annuler le produit Solutions-libre Affaires et de conserver seulement la carte Affaires au nom de M. Étienne Bélisle au montant de 5 000 \$;

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud autorise le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document et/ou contrat nécessaire.

ADOPTÉE

20231211-09

3.9 Renouvellement – financement du Western

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud autorise le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer tous documents, conventions et contrats nécessaires au renouvellement du financement du camion Western d’un montant de 75 599.70\$ sur 36 mois, à un taux nominal annuel de 7.12%.

ADOPTÉE

20231211-10

3.10 Reddition de compte – PAVL-PPA-CE

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud approuve les dépenses d'un montant de 17 236\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

20231211-11

3.11 Reddition de compte – PAVL-PPA-ES – route 257

20231211-11 Reddition de compte - PAVL-PPA-ES – route 257

ATTENDU QUE la municipalité de Ham-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud approuve les dépenses d'un montant de 193 923\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

20231211-12

3.12 Reddition de compte – route 257 – décret 1621-2021

***Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud approuve les dépenses d'un montant de 12 572 794.82\$ relatives aux travaux de reconstruction d'un tronçon de la route 257 à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés aux documents transmis au ministre des Transports, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

20231211-13

3.13 Annulation de servitude – ch. G-Goodenough

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud autorise le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer tous documents permettant l'annulation de la servitude pour garantir le respect de conditions publiées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Richmond, le quatre janvier deux mille dix-huit (4 janvier 2018), sous le numéro 23 588 510.

ADOPTÉE

20231211-14

3.14 Transfert – fonds de roulement vers fonds d'opération

*Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu*

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud autorise le directeur général à faire un transfert de 75 000\$ du fonds de roulement de la municipalité vers le compte opération.

ADOPTÉE

20231211-15

3.15 Autorisation – signature convention d'aide financière – OIHV

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer la convention d'aide financière (CAF) en lien avec le déploiement de l'Opération Internet Haute Vitesse.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

20231211-16

4.1 Adoption – règlement 2023-05 modifiant le règlement 2014-08 concernant la paix et l'ordre dans les endroits publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a déjà un règlement régissant de la paix et l'ordre, mais qu'il y a lieu de le modifier afin de mieux répondre aux enjeux du territoire, soit le règlement 2014-08;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Antonin Boulet lors de la séance ordinaire tenue le lundi 6 novembre 2023 et qu'une copie du règlement 2023-05 modifiant le règlement 2014-08 sur la paix et l'ordre dans les endroits publics a été déposée lors de cette même séance;

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud adopte le Règlement 2023-05 relatif à la paix et l'ordre modifiant le règlement 2014-08 concernant la paix et l'ordre dans les endroits publics.

ADOPTÉE

20231211-17

4.2 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 2023-04 modifiant le règlement de zonage 200805-03 et ses modifications

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 200805-03 est en vigueur sur le territoire de la municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification réglementaire a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ham-Sud souhaite autoriser le concept d'hébergement écotouristique intégré dans la zone Rt-6;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion à l'égard du « Règlement numéro 2023-04 – Modification au Règlement de zonage numéro 200805-03 » a été dûment donné par le conseiller Luc St-Laurent lors de la séance du Conseil de la municipalité de Ham-Sud tenue le 11 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement de modification a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques francs avant la séance à laquelle le présent projet de règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le conseil ordonne et statue que le premier projet du règlement 2023-04 modifiant le règlement de zonage numéro 200805-03 et ses modifications soit adopté.

ADOPTÉE

20231211-18

4.3 Avis de motion et dépôt de projet – règlement 2023-06 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception

Le conseiller Antonin Boulet dépose le projet de règlement et donne avis de motion qu'il adoptera ou fera adopter le *Règlement 2023-06 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2024 et les conditions de leur perception.*

ADOPTÉE

20231211-19

4.3 Avis de motion et dépôt de projet – règlement 2023-02 relatif à la gestion des matières résiduelles modifiant le règlement 2019-03 relatif à la gestion des matières résiduelles

Le conseiller William Darveau-Vaillancourt dépose le projet de règlement et donne avis de motion qu'il adoptera ou fera adopter le *règlement 2023-02 relatif à la gestion des matières résiduelles modifiant le règlement 2019-03 relatif à la gestion des matières résiduelles*.

ADOPTÉE

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

20231211-20

5.1 Autorisation de signature – entente de gestion des appels 9-1-1 – Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA ;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

DE mandater CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la gestion des appels 9-1-1 avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

DE transmettre copie de la présente résolution à CAUCA.

ADOPTÉE

20231211-21

5.2 Offre de services d'inspection de bâtiments et services connexes – Régie incendie des Rivières

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de services d'inspection de bâtiments et des services connexes à la prévention des incendies sur son territoire;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

DE mandater la Régie incendie des Rivières comme étant le fournisseur de ces services.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative aux services d'inspection de bâtiments et des services connexes à la prévention des incendies avec la Régie incendie des Rivières.

DE transmettre copie de la présente résolution à la Régie incendie des Rivières.

ADOPTÉE

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20231211-22

6.1 Travaux route 257 – décompte progressif 6 et libération des retenues

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction de la route 257 ouest sont terminés pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une confirmation d'aide financière du ministère des Transport du Québec, confirmée par le décret no 1621-2021;

CONSIDÉRANT QUE le surveillant de chantier recommande le paiement du décompte progressif no 6 et de la libération de 5% des retenues, pour une somme de 988 189,04 \$ à Pavage Centre Sud du Québec inc. dans le cadre des travaux de reconstruction de la route 257 ouest;

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud autorise le paiement à Pavage Centre Sud du Québec inc. de la facture associée au décompte progressif no 6 et à la libération de 5% des retenues, pour les travaux de reconstruction de la route 257 Ouest pour un montant de 988 189,04 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

20231211-23

6.2 Travaux route 257 – facture surveillance de chantier octobre 2023

CONSIDÉRANT QUE des travaux de reconstruction de la route 257 Ouest ont eu lieu en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une confirmation d'aide financière du ministère des Transport du Québec, confirmée par le décret no 1621-2021;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de surveillance des travaux a été confié à la firme Avizo Experts Conseils;

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud autorise le paiement à *Avizo Experts Conseil* de la facture no 211387 pour un montant de 82 726.81\$ taxes incluses pour la surveillance de chantier pour le mois d'octobre 2023.

ADOPTÉE

20231211-24

6.3 Travaux Route 257 – phase 1 libération finale

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 des travaux de reconstruction de la route 257 Ouest est complétée et que l'inspection finale des travaux a été effectuée le 4 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une confirmation d'aide financière du ministère des Transport du Québec, confirmée par le décret no 1621-2021;

CONSIDÉRANT QUE le surveillant de chantier recommande le paiement à Pavage Centre Sud du Québec inc. la somme de 55 275.87 \$ qui comprend la libération finale de la retenue de 5% restante;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud autorise le paiement à Pavage Centre Sud du Québec inc. de la facture associée à la libération finale de 5% des retenues, pour la phase 1 des travaux de reconstruction de la route 257 Ouest pour un montant de 55 275.87 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7.1 Fosse septique – facture MRC

20231211-25

7.2 Adhésion 2024 à l'Écocentre de Val-des-Sources

***Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Ham-Sud autorise le directeur général à conclure une entente avec la Ville de Val-des-Sources pour une contribution membre à l'Écocentre au coût de 13 \$/unité d'habitation pour l'année 2024.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis - novembre 2023

Le directeur général dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois de novembre 2023 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

8.2 Rapport du CCU – demande de modification règlementaire

Le directeur général dépose le rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) faisant suite à une demande de modification au règlement de zonage déposée par le parc Régional du Mont-Ham le 22 novembre 2023, afin de bonifier l'offre d'hébergement locatif dans la municipalité.

9. LOISIRS ET CULTURE

20231211-26

9.1 Demande au volet 4 du MAMH – technicien en loisir partagé

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Adrien, Ham-Sud et Wotton désirent présenter un projet de technicien(ne) en loisirs partagé(e) dans le cadre de l'aide financière;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud s'engage à participer au projet de technicien(ne) en loisirs partagé(e) et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Wotton, organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

20231211-27

9.2 Participation aux festivités printanières 2024

CONSIDÉRANT QUE la première édition des Festivités printanières — *Pour sortir de sa tanière!* a connu un franc succès au sein de la population de la MRC des Sources.

CONSIDÉRANT QUE le projet représente une réelle coordination de toutes les municipalités du territoire et d'un organisme. La première édition des Festivités printanières — *Pour sortir de sa tanière!* a reçu une motion de félicitations et remerciements du conseil de la MRC des Sources.

CONSIDÉRANT QUE le projet représente une réelle coordination de toutes les municipalités du territoire et d'un organisme.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Danville en transition* désire renouveler son implication pour une édition 2024.

CONSIDÉRANT QUE le projet Festivités printanières — *Pour sortir de sa tanière!*, présenté par l'organisme *Danville en transition*, répond aux priorités développer et animer des lieux de rassemblement de la population et bonifier l'offre de loisirs et d'activités sociales des orientations de la Stratégie de développement/ Planification stratégique de la Municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT QUE le projet est toujours en concordance avec l'axe de vitalisation de la MRC des Sources :

Milieu de vie inclusif, dynamique et favorisant la persévérance scolaire et ses priorités :

- *Animation de la communauté locale;*
- *Susciter l'implication des citoyens, incluant les jeunes et les personnes âgées.*

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Ham-Sud appuie le projet Festivités printanières — *Pour sortir de sa tanière!* édition 2024, présenté par l'organisme *Danville en transition* pour toutes demandes de contribution financière à d'autres partenaires.

QUE la Municipalité de Ham-Sud appuie financièrement l'organisme *Danville en transition* pour une somme de 300.00 \$ afin de couvrir une partie des frais en lien avec les ateliers et/ou conférences présentés et les frais d'impression et envoi par publipostage de la publicité.

QUE la Municipalité de Ham-Sud facturera à l'organisme *Danville en transition* toutes les factures en lien avec le projet qu'elle recevra sans intérêt.

QUE la Municipalité de Ham-Sud fournira gratuitement une salle pour les ateliers et/ou conférences présentés sur son territoire.

ADOPTÉE

10. RESSOURCES HUMAINES

20231211-28 10.1 Modification au contrat de travail – secrétaire-trésorière adjointe

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

QUE le conseil autorise la modification aux horaires de travail de la secrétaire-trésorière adjointe;

QUE le conseil autorise la modification à l'augmentation salariale prévue en janvier 2024.

ADOPTÉE

20231211-29 10.2 Modification aux contrats de travail – journaliers à la voirie

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

QUE le conseil autorise la modification de la prime d'hiver au 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE

20231211-30 10.3 Rémunération des employés municipaux

D'autoriser les augmentations de salaire prévues au contrat de travail des employés municipaux au 1er janvier 2024.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyens posent des questions aux élus.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

20231211-31

12.1 Demande d'appui – salon de la Famille

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

QUE le conseil appui le projet du Salon des familles des Sources, porté par la Table enfance-jeunesse et la Table d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

QUE la municipalité fasse parvenir une lettre d'appui à la CDC des Sources.

ADOPTÉE

20231211-32

12.2 Demande d'appui – Maison des jeunes

*Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu*

D'accorder une aide financière à Découverte Jeunesse de Ham-Sud pour les frais de connexion internet de la maison des jeunes d'un montant équivalent à 500 \$ pour l'année 2024.

ADOPTÉE

13. VARIA

Aucun dossier.

20231211-33

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu*

QUE la présente séance soit levée à 20 h 00.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Étienne Bélisle
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire